

AFFAIRE N°22 - Acquisition au titre de la ZAD de chemin Finette d'un terrain de 77 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur PANECHOU Julien Marcel, partiellement concerné par les travaux liés à la réalisation de l'ouvrage d'entonnement des Patates à Durand.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune envisage d'exercer son droit de préemption sur un terrain de 77 m<sup>2</sup> cadastré section CS N°293 (partie), sis chemin Finette à Sainte-Clotilde et partiellement concerné par les travaux liés à la réalisation de l'ouvrage d'entonnement de la ravine des Patates à Durand.

Ce terrain appartenant à Monsieur PANECHOU Julien Marcel a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner au prix de 4 620 francs compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 4 620 francs ainsi que des honoraires du notaire rédacteur de l'acte de vente.

La dépense sera inscrite au chapitre 902-article 210 du Budget Communal et financée sur les crédits de l'ouvrage d'endiguement.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. LEFEVRE - Je ne crois pas que cela touche l'entonnement des Patates à Durand. Il est de l'autre côté du chemin Finette.

LE MAIRE - Une partie du chemin Finette est comprise dans l'entonnement.

M. LEFEVRE - Il y a un permis de construire juste à cet endroit.

M. CHANE KUNE - Il faut préciser à notre collègue qu'il ne s'agit plus d'un entonnement en béton mais en terre battue qui nécessite davantage de terrains.

M. LEFEVRE - Il est complètement de l'autre côté.

LE MAIRE - La partie de la route qui est comprise là se trouve dans l'entonnement.

M. BOYER Eric - Je n'ai pas vu le plan.

M. CHANE KUNE - Il est assez curieux que ce dossier n'arrive que maintenant ! Il est à craindre tout de même que, la siao n des pluies arrivant ces travaux d'entonnement ne soient pas terminés à temps et cela crée un gros risque notamment pour la piste en tartan que nous venons de voter.

LE MAIRE - Il y a aussi le lycée.

M. CHANE KUNE - Tout cela, c'est dans l'optique où l'eau serait assez intelligente pour emprunter ce chenal en béton.

LE MAIRE - Là où il y a un risque, c'est surtout au deuxième entonnement provisoire où l'eau doit venir "buter" avant de pénétrer dans ce canal.

M. Marc GERARD - Effectivement, il y a un risque, du moins en ce qui concerne l'entonnement provisoire. Mais je crois que le gabarit du canal a été suffisamment calculé pour encaisser toutes les pluies de cyclones. Il faut que la réalisation soit menée à son terme avant que passe le cyclone.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.  
ADOpte A L'UNANIMITE.